



La Ronde des Mômes - Centre de loisirs de Hanvec



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



Le label « plan mercredi », obtenu par la commune en septembre 2020 invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

♦ **l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements :**

Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial.

La mise en cohérence du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

La collaboration des équipes enseignantes et des équipes d'animation (mutualisation des locaux, des supports et du matériel,...)

♦ **l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants:**

La tarification progressive.

La mixité sociale.

♦ **l'ancrage du projet dans le territoire:**

La mise en valeur de la richesse des territoires (découverte, de l'environnement naturel, patrimoine historique et culturel avec notamment l'organisation de sorties, etc.)

♦ **la qualité des activités:**

Le développement d'activités éducatives de qualité avec des thématiques diversifiées.

Une approche ludique, récréative et créatrice.